



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 174-18 C

**Objet : RS - Modification des statuts du Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB)**

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel - Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Roचाix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

• conseillers excusés : 11

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 174-18 C

objet **RS - Modification des statuts du Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB)**

Xavier Dullin, président, indique que par délibérations du 5 octobre 2018, le CISALB a engagé une procédure de révision statutaire portant sur une évolution de son périmètre et de ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

D'une part, il est proposé d'étendre le périmètre du CISALB à l'ensemble du territoire hydrographique du lac du Bourget qui comprend, outre les membres actuels du CISALB (Grand Chambéry et Grand Lac), quatre autres EPCI (Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie).

En effet, le territoire hydrographique du lac du Bourget couvre les communes suivantes :

Communes	EPCI
Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Curienne, Les Déserts, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, La Thuile*, Montagnole, Puygros, Sonnaz, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré*, Saint-Sulpice, Thoiry, Vérel-Pragondran, Vimines, Saint-François-de-Sales*, Arith*	Grand Chambéry
Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Méry, Le Montcel, Mouxy, Ontex*, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Tresserve, Trévignin, Viviers-du-Lac, Voglans, Chanaz*, Chindrieux, Conjux, Ruffieux, Serrières-en-Chautagne*, Saint-Pierre-de-Curtille*, Vions*, Entrelacs, La Biolle, Saint-Ours	Grand Lac
Apremont*, Myans*, Chignin*	Cœur de Savoie
Saint-Thibaud-de-Couz, Saint-Jean-de-Couz, Corbel*	Cœur de Chartreuse
Cusy*, Chainaz-les-Frasses*, Héry-sur-Alby*, Saint-Félix*	Grand Annecy
Bloye*	Rumilly Terre de Savoie

Les communes appartenant à plusieurs bassins versants hydrographiques sont indexées « \* » et ne sont prises en compte que pour le territoire hydrographique du lac du Bourget.

D'autre part, le CISALB exerce des missions de protection et de mise en valeur de l'environnement. Il est propriétaire et gestionnaire de la galerie de rejet au Rhône et du vallon des Cavettes, et gestionnaire de la plaine de la Coua. Afin de permettre au syndicat mixte d'exercer également la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il convient de modifier les statuts structurés autour d'une compétence obligatoire et de trois compétences optionnelles. Chaque membre du CISALB doit adhérer pour la compétence obligatoire et choisit d'adhérer ou non à une ou plusieurs compétences optionnelles.

Le tableau ci-dessous récapitule l'adhésion des membres en fonction des compétences.

	Compétence obligatoire	Compétences optionnelles		
	Protection et mise en valeur de l'environnement	GEMAPI	Gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac	Etudes, réalisation, gestion et financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite commune aux agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry
<b>Grand Chambéry</b>	Transfert	Délégation	Transfert	Transfert
<b>Grand Lac</b>	Transfert	Délégation	Transfert	Transfert
<b>Cœur de Savoie</b>	Transfert	Transfert	/	/
<b>Cœur de Chartreuse</b>	Transfert	Transfert	/	/
<b>Grand Annecy</b>	Transfert	Transfert	/	/
<b>Rumilly Terre de Savoie</b>	Transfert	Transfert	/	/

La délégation de compétence est un dispositif qui prévoit l'exercice de tout ou partie d'une compétence par le CISALB, au nom et pour le compte de l'EPCI membre et sous la responsabilité et la surveillance de ce dernier. Elle a une durée limitée dans le temps. Une convention sera conclue avec le CISALB pour encadrer les modalités de la délégation (durée, renouvellement, objectifs, contrôle...).

Elle se distingue du transfert de compétence qui dessaisit l'EPCI membre de sa compétence au bénéfice du CISALB qui l'exerce en lieu et place de l'EPCI. Le transfert de compétence a une durée illimitée.

Concernant la compétence GEMAPI, pour Grand Lac et Grand Chambéry, il est proposé de passer par une phase de délégation de compétence permettant à chaque structure de garder la gouvernance de ses investissements. Cette délégation pourra, à l'issue de la durée fixée par convention, donner suite à un transfert ou à une prolongation de délégation de compétence.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-17 et suivants,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de GEMAPI,

**Vu** les délibérations du Comité syndical du CISALB du 5 octobre 2018,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'extension du périmètre du CISALB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, emportant adhésion des communautés de communes Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Rumilly Terre de Savoie et de la communauté d'agglomération Grand Annecy,

**Article 2 :** **approuve** les statuts modifiés du CISALB, ci-joints, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Article 3 :** **approuve** le tableau d'adhésion ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 174-18 C

Objet de l'acte :	RS - Modification des statuts du Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB)
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres
Date de l'acte :	25 octobre 2018
Annexe :	statuts CISALB;cartographie bassin hydro;cartographie EPCI;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21371H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21371H1

Date de transmission en Préfecture :	09 novembre 2018
Date de réception en Préfecture :	09 novembre 2018